

# Mouvement européen de la Ruralité

M.E.R.  
C.  
M.



CEDIP



## Communication sur «L'avenir de l'agriculture et de l'alimentation»

## Quel impact pour le développement des territoires ruraux ?

Association Internationale Ruralité-Environnement-Développement - RED

Association Européenne des Institutions d'Aménagement Rural - AEIAR

Association européenne des Voies vertes - AEV

Association intern. des Mouvements familiaux de formation rurale - AIMFR

Association des Régions européennes des Produits d'origine - AREPO

Centre Européen des Propriétaires Immobiliers - CEDIP

Confédération européenne des vignerons indépendants - CEVI

Association européenne Leader pour le développement rural - ELARD

European Network of Outdoor Sports - ENOS

Fédération Européenne du Tourisme Rural - EUROGITES

Fédération internationale pour l'Habitat, l'Urbanisme  
et l'Aménagement du Territoire - FIHUAT

Fédération internationale du Tourisme équestre - FITE

Peri Urban Regions Platform Europe - PURPLE

Réseau européen des collectivités rurales pour la neutralité énergétique - RURENER

Université Rurale Européenne - URE

Dernièrement, la Commission européenne a présenté une première version officielle du processus de réforme de la PAC sous le titre « L'avenir de l'agriculture et de l'alimentation ». Si la proposition ambitionne de répondre plus largement aux besoins des citoyens et aux grands défis de l'Europe d'aujourd'hui et de demain, elle soulève, par ses zones d'ombre, des questions pour le développement des territoires ruraux.

## Le Mouvement Européen de la Ruralité

### ► constate que :

- le titre de la proposition pour la nouvelle PAC ne se réfère qu'à des enjeux principalement ancrés sur le premier pilier et pose la question de la prise en compte réelle des enjeux de développement rural non-agricoles. De ce point de vue, le texte de la communication n'est pas suffisamment explicite.
- la proposition de simplification s'articule fortement sur une subsidiarité renforcée.

### ► partage les objectifs de résultats globaux visant à :

- la simplification de la PAC.
- la contractualisation renforcée des objectifs de résultat partagés. On peut néanmoins regretter un manque de visibilité sur la manière d'implémenter cette nouvelle stratégie.
- au renforcement de la valeur ajoutée de la PAC en matière de création d'emplois ; de croissance et d'investissement de qualité ; d'économie circulaire et de bioéconomie ; de contribution aux objectifs de la COP 21 ; de recherche-innovation ; d'économie numérique ; de contribution à l'Agenda européen des Migrations.

### ► s'inquiète fortement, compte-tenu du contexte global, des effets sur le développement des territoires ruraux et péri-urbain d'une plus grande indépendance des Etats Membres qui induirait, sans cadre stratégique préalable formalisé :

- une simplification axée sur une subsidiarité avancée qui pourrait poser, au vu des analyses conduites sur la mise en œuvre de la présente PAC 2014/2020, la question du développement rural intégré et non agricole.
- un transfert de charges vers les administrations nationales avec à la clé un budget « à géométries variables ».

### ► reconnaît que l'importance et la valeur ajoutée de l'approche LEADER, qui fait maintenant partie de la méthode CLLD implémentée à travers le Fonds FSI, est admise. Mais elle appelle à un engagement plus clair de la part des Institutions européennes à fournir un modèle qui permet aux habitants des territoires ruraux d'explorer pleinement son potentiel dans le cadre du CLLD.

Le financement de tous les Fonds FSI pour le CLLD dans les territoires ruraux doit être rendu disponible sur une base obligatoire.

### ► demande que les propositions d'Agenda Rural Européen et d'Interfonds des Territoires Ruraux

formulées sous l'impulsion de R.E.D. avec le soutien actif des organisations du M.E.R., du Comité Européen des Régions, de l'Intergroupe du Parlement Européen RUMRA soient mises en chantier et

### ► propose ainsi le cadre stratégique indispensable :

- à des contractualisations éclairées avec les Etats Membres.
- à la mise en œuvre des préconisations de Cork 2.0 en faveur notamment d'une garantie de prise en compte de la dimension rurale dans l'ensemble des politiques de l'UE.
- à la mise en œuvre de l'instrument Interfonds pour financer le développement durable intégré des territoires ruraux.
- au renforcement du CLLD avec une approche simplificatrice de leur mise en œuvre grâce à l'Interfonds Territoires ruraux.